

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
22 JANVIER 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 22 janvier 2018, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Robert Morin
Nathalie Bellavance	Nathalie Ricard
Dany St-Pierre	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud
Simon Paquin	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent le conseiller Réal Leclerc.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- La formule de divulgation des intérêts pécuniaires du conseiller André Fontaine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NO : 33-01-2018
PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 34-01-2018
PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Jacques Demers

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (33-01-2018);
2. Adoption de l'ordre du jour (34-01-2018);
- 3.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Adoption du règlement numéro 697 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (35-01-2018) ;
- 4.2 Adoption du règlement numéro 700 décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2018 (36-01-2018) ;
- 4.3 Adoption du règlement numéro 704 permettant l'aménagement d'un établissement au 730, boulevard des Seigneurs, aux fins de services de garde en garderie (37-01-2018);
- 4.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 641-2 modifiant le règlement numéro 641 et son amendement 641-1 – portant le montant de l'emprunt à 45 226 700 \$ - acquisition de terrains – corridor de biodiversité – Urbanova (38-01-2018) ;
- 4.5 Approbation du regroupement des offices municipaux des municipalités de Charlemagne, Repentigny, Mascouche et Terrebonne et nomination pour siéger au conseil d'administration provisoire de l'OMH de Lanaudière Sud (39-01-2018);

5. TRÉSORERIE

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 6.1 Adoption de soumission – services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre la bretelle de l'autoroute 640 et le chemin Comtois (40-01-2018);
- 6.2 Adoption de soumission – services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de reconstruction du poste « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement (41-01-2018);
- 6.3 Adoption de soumission – services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges d'un tronçon du cours d'eau Ouimet-Gascon (place du Loiret et rue de Plaisance) (42-01-2018);
- 6.4 Adoption de soumission – travaux de stabilisation de talus entre les numéros civiques 6810 et 6870, chemin Forest (43-01-2018);

7. URBANISME

- 7.1 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 7251, chemin du Curé-Barrette (44-01-2018);

- 7.2 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 260, 15^e Avenue (45-01-2018);
- 7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 157, carré Chambord (46-01-2018) ;

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Autorisation – versement de subventions – organismes du milieu (47-01-2018);
- 8.2 Autorisation – versement de subvention aux organismes – octrois directs et dépenses locatives – budget 2018 (48-01-2018);
- 8.3 Adoption de la nouvelle grille de pointage pour les appels d'offres de services professionnels de la Direction du loisir et vie communautaire (49-01-2018);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation de signature – lettres d'entente numéros 2017-15, 2017-16 et 2017-17 à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. (50-01-2018);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (51-01-2018);

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 12 février 2018, à 19 h 30.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE (52-01-2018).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 35-01-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le règlement prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, à savoir :

- Annexe « A » - Police
- Annexe « A-1 » - Police (remorquage)
- Annexe « B » - Incendie
- Annexe « C » - Entretien du territoire
- Annexe « D » - Acquisition de compteurs d'eau

Annexe « E » - Urbanisme
Annexe « E-1 » - Urbanisme
Annexe « F » - Loisirs (activités aquatiques)
Annexe « G » - Loisirs (activités culturelles)
Annexe « H » - Loisirs (activités sportives)
Annexe « I » - Loisirs (bibliothèques publiques)
Annexe « J » - Loisirs (camps de jour)
Annexe « K » - Loisirs (plateaux)
Annexe « L » - Loisirs (événements spéciaux)
Annexe « M » - Loisirs (frais administratifs)
Annexe « O » - Génie et projets spéciaux,

soit adopté sous le numéro 697.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 36-01-2018

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le règlement décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2018 de la Ville de Terrebonne, à savoir : le taux de la taxe foncière de base et résiduelle, de la taxe non-résidentielle, industrielle, de 6 logements et plus, de terrains vagues desservis, de la catégorie immeuble agricole, de la taxe foncière infrastructures, de l'environnement/hygiène du milieu, assainissement des eaux, matières résiduelles, compensation pour l'eau, contrôle des insectes parasites et autres, soit adopté sous le numéro 700.

Le vote est demandé.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard et messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Robert Morin et Jacques Demers votent pour l'adoption de la présente résolution.

Madame la conseillère Nathalie Lepage et messieurs les conseillers André Fontaine, Robert Brisebois et Marc-André Michaud votent contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NO : 37-01-2018

PROPOSÉ PAR : Robert Morin

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 442 091 du cadastre du Québec situé sur le boulevard des Seigneurs, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), soit adopté sous le numéro 704.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 38-01-2018

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 641-2, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, modifiant de nouveau le règlement numéro 641 décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les lots ou parties des lots, tous du cadastre du Québec, dont les numéros sont les suivants : le lot 4 063 296, le lot 4 063 311, une partie des lots 2 921 868, 2 921 871 et 3 358 446, le lot 2 921 870, le lot 2 921 865, des parties du lot 2 922 069 et le lot 2 922 075, le lot 2 921 873, une partie du lot 2 922 073, une partie du lot 5 415 719, le lot 4 223 496, une partie des lots 4 223 498 et 4 223 499, le lot 4 223 501, une partie du lot 2 922 072, des parties du lot 3 440 539, le lot 2 922 082, une partie du lot 2 125 690, le nouveau lot 2 920 366 ainsi que des parties des lots 2 922 079 et 2 922 080 et de la parcelle 2 du lot 4 660 665 à des fins municipales de réserve foncière de corridors de biodiversité, de boisé et d'espace vert, le tout afin de porter le montant de l'emprunt à une somme de 45 226 700 \$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 39-01-2018

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 137-04-2017, adoptée le 10 avril 2017, approuvant le projet de regroupement des offices municipaux d'habitation de Charlemagne, Repentigny, Mascouche et Terrebonne;

ATTENDU QUE, conformément aux discussions qui ont eu lieu entre les quatre (4) villes et à la suite de confirmations écrites, il a été établi que le futur conseil d'administration du nouvel Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud comptera un total de neuf (9) membres, selon la composition suivante :

- Deux (2) membres représentant les locataires des municipalités;
- Sept (7) membres nommés par les municipalités;
 - Un (1) élu municipal de la Ville de Charlemagne;
 - Un (1) élu municipal de la Ville de Repentigny;
 - Un (1) élu municipal de la Ville de Mascouche;
 - Quatre (4) élus municipaux et/ou représentants de la Ville de Terrebonne.

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Charlemagne, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Repentigny, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mascouche et l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne s'apprêtent à demander l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont déjà présenté aux conseils municipaux des villes de Charlemagne, Repentigny, Mascouche et Terrebonne, un projet d'entente de regroupement des quatre (4) offices et que les quatre (4) municipalités concernées ont alors donné leur accord de principe à la poursuite de la démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58,1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE cette entente doit être approuvée par les villes de Charlemagne, Repentigny, Mascouche et Terrebonne au plus tard le 31 janvier 2018;

ATTENDU QUE les offices municipaux de Charlemagne, Repentigny, Mascouche et Terrebonne ont déjà adopté l'entente de regroupement par voie de résolutions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion après étude du projet de l'entente de regroupement des quatre (4) offices municipaux d'habitation de Lanaudière Sud;

ATTENDU la recommandation CE-2018-6-REC du comité exécutif du 17 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Charlemagne, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Repentigny, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mascouche et l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

QUE Mme Nathalie Bellavance, M. Éric Fortin et Mme Brigitte Villeneuve soient nommés pour siéger au conseil d'administration provisoire de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud.

QUE copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 40-01-2018

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre la bretelle de l'autoroute 640 et le chemin Comtois (SA17-3032) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
IGF Axiom inc.	8,0	179 648,44\$ t.t.c.
WSP Canada inc.	4,9	293 272,48\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport préparé le 12 janvier 2018 par M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 100 650\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 12 janvier 2018 ;

ATTENDU QU'une étude de circulation est prévue dans le mandat pour démontrer la justification de l'accès à l'autoroute 640 ouest, face à l'entrepôt Rona ;

ATTENDU QUE la présence d'un receveur prévu à l'item 5 de la proposition financière ne sera pas nécessaire (22 750\$ de moins) ;

ATTENDU QU'un nombre de 30 semaines de surveillance a été prévu pour la réalisation des travaux et, selon la nature des travaux, 20 semaines sont suffisantes pour leur réalisation (24 996\$ de moins) ;

ATTENDU QUE les dépenses au mandat à la firme IGF Axiom inc. se termineront à environ 123 000\$ (t.t.c.) suite aux ajustements ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme IGF Axiom inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2018-27-REC du comité exécutif du 17 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **IGF AXIOM INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre la bretelle de l'autoroute 640 et le chemin Comtois, pour un montant de 100 504\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 696 et pour un montant de 8 000\$ (taxes en sus) pour l'étude de circulation à être pris à même le poste budgétaire numéro 1-02-615-00-411 (honoraires professionnels).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0007 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 41-01-2018

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de reconstruction du poste « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement – TECQ III (SA17-3034) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
BHP conseils	4,53	327 276,34\$ t.t.c.
Cima+	3,60	386 350,49\$ t.t.c.
WSP Canada inc.	3,46	414 098,56\$ t.t.c.
Asisto inc.	--	--

ATTENDU QUE la firme Asisto inc. ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport préparé le 12 janvier 2018 par M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 394 278\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 janvier 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BHP conseils;

ATTENDU la recommandation CE-2018-28-REC du comité exécutif du 17 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **BHP CONSEILS** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de reconstruction du poste « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement – TECQ III, pour un montant de 284 650\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 695.

QUE les portions « Étude géotechnique, Étude d'avant-projet, Plans et devis » de la demande de prix représentant un montant de 213 150\$ (taxes en sus) soient octroyées selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*, nonobstant la directive DIR.5000.3, article 3.2 sur les règles d'utilisation du renflouement du fonds général pour certaines dépenses dans des règlements d'emprunt.

QUE la portion « Surveillance en résidence et Plans TQC » de la demande de prix représentant un montant de 71 500\$ (taxes en sus) soit octroyée conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 695 par le conseil municipal et à l'approbation de ce règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) .

QUE la firme BHP conseils soit autorisée à déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toute demande d'autorisation nécessaire à l'exécution de son mandat pour et au nom de la Ville de Terrebonne.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;

- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 42-01-2018

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges d'un tronçon du cours d'eau Ouimet-Gascon (place du Loiret et rue de Plaisance) (SA17-9056) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Les Consultants S.M. inc.	10,69	112 287,87\$ t.t.c.
Englobe	8,84	137 970,00\$ t.t.c.
SNC-Lavalin	5,31	226 021,30\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport préparé le 20 décembre 2017 par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 126 472,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 10 janvier 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Les Consultants S.M. inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2018-25-REC du comité exécutif du 17 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **LES CONSULTANTS S.M. INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges d'un tronçon du cours d'eau Ouimet-Gascon (place du Loiret et rue de Plaisance), pour un montant de 97 662,86\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 687.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0438 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 43-01-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de stabilisation de talus entre les numéros civiques 6810 et 6870, chemin Forest (SA17-9062) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} novembre 2017 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 novembre 2017 à 11 h 05, à savoir :

Charex inc. <i>non conforme</i>	278 900,00\$
Généreux Construction inc.	286 598,18\$
BLR excavation, division de terrassement BLR inc.	298 477,35\$
Alide Bergeron et fils ltée	311 810,48\$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	323 289,58\$
9129-6558 Québec inc. (David Riddell excavation/transport)	327 541,29\$
Les Excavations Payette ltée	397 736,47\$
8412359 Canada inc. (Nobesco) <i>non conforme</i>	788 768,74\$

ATTENDU QUE la soumission de la société Généreux Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 12 décembre 2017 par M. Merouane Menaâ, ingénieur en géotechnique de la firme Englobe ;

ATTENDU également le rapport daté du 13 décembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 387 753,76\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE ce processus d'appel d'offres est une relance d'un processus ayant eu lieu en septembre 2017 pour les mêmes services (SA17-9051) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Généreux Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 janvier 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-24-REC du comité exécutif du 17 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.**, datée du 28 novembre 2017, pour des travaux de stabilisation de talus entre les numéros civiques 6810 et 6870, chemin Forest, le tout pour un montant de 249 270\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 687.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0002 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 44-01-2018

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 24 février 2016, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 7251, chemin du Curé-Barrette;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 2 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE suite à la délivrance du certificat d'autorisation P16-0145 (2016-00145), aucuns travaux de démolition n'ont été exécutés;

ATTENDU QUE le demandeur a décidé de ne pas procéder à la démolition du bâtiment visé par la demande;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 7251, chemin du Curé-Barrette.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 45-01-2018

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 5 juillet 2017, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 260, 15^e avenue;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation 2017-02429, ont été exécutés et le programme de réutilisation du sol dégagé est réalisé selon une visite de l'inspecteur en bâtiment en date du 3 janvier 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 260, 15^e avenue, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 46-01-2018

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2018 en adoptant le PIIA suivant:

- 1. 2017-00590 Projet de reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
157, carré Chambord / lot 2 914 679
Benoit Dubé**

QUE le conseil municipal autorise la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage, suite à un incendie, selon les plans, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Benoit Dubé et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe 2017-00590 », et ce, à la condition suivante :

- ▶ Qu'une attestation de la capacité de réutilisation des fondations existantes par un membre d'ordre professionnel compétent en la matière, soit remise à la municipalité.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 47-01-2018

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité d'analyse concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 11 janvier 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-32-REC du comité exécutif du 17 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

<i>Demandeur / Nom de l'organisme</i>	<i>Programme</i>	<i>Description du projet et/ou notes</i>	<i>(\$)</i>
CPE Station Enfance des Moulins Fous de l'hiver	1	Activités dans les parcs avec les responsables de service de garde en milieu familial	3 720
Association des artisans de Terrebonne Création de l'organisme	2	Dépenses admissibles liées à la première année d'opération de l'organisme (20%)	91
Comité d'aide aux Plainois Réaménagement du local	3	Réaménagement du magasin, du secrétariat et du nouvel entrepôt	1 619
Comptoir d'entraide de Terrebonne Installation air conditionné	3	Installation de deux unités de climatisation monobloc	6 000
Popote roulante des Moulins Aménagement d'une chambre de congélation	3	Acquisition et installation d'une chambre de congélation	8 000
Association du baseball mineur de La Plaine Renouvellement de l'équipement désuet	3	Renouvellement de l'équipement désuet	2 760

Club de nage synchronisée Coralline Achat d'un système de son et de matériel	4	Achat d'un système de son et de matériel d'entraînement	377
Club des choyés de l'âge d'or Achat de matériel de bingo	4	Bouliers, cartes de bingo et boules	680
Service d'aide SEDAI T.S.S. Achat d'un coffre-fort et d'un ordinateur portable	4	Achat d'un coffre-fort et d'un ordinateur portable	310
Centre d'action bénévoles des Moulins Salon des ressources communautaires	5	Salon des ressources communautaires de la Table de soutien à domicile MRC les Moulins	621
Le Cercle de Fermières La Plaine Expo-Vente Spécial Country	8	Expo-Vente Spécial Country	810
Comité Citoyens du Festival Le Mot Festival Le Mot	8	Festival Le Mot	270
Total			25 258

LÉGENDE

- 1 - Programme d'aide financière pour le soutien aux initiatives communautaires
- 2 - Programme d'aide financière pour la création de nouveaux organismes
- 3 - Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiments
- 4 - Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat ou à l'entretien d'équipement ou de matériel durable
- 5 - Programme d'aide financière pour la réalisation d'événements spéciaux
- 6 - Programme d'aide financière pour les fêtes d'anniversaire de fondation
- 7 - Programme d'aide financière pour la réalisation d'activités à caractère familial
- 8 - Programme d'aide financière pour la réalisation d'activités culturelles complémentaires

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0011 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 48-01-2018

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : André Fontaine

Suivant la recommandation CE-2018-31-REC du comité exécutif du 17 janvier 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes Octrois directs	(\$)	Mode de versement
Maison des Jeunes de Terrebonne Soutien au fonctionnement <i>(protocole d'entente)</i>	92 980\$	Mensuel 12 versements
Lachenaie Action Jeunesse Soutien au fonctionnement <i>(protocole d'entente)</i>	46 490\$	Mensuel 12 versements

Chevaliers de Colomb de Lachenaie Journée familiale de pêche	2 500\$	1 versement
Comités de quartier George-VI Soutien au fonctionnement	1 300\$	1 versement
Comité de loisirs Familles au sommet Soutien au fonctionnement (1 300\$) Fête de quartier (7 500\$)	8 800\$	2 versements
Société d'histoire de la région de Terrebonne Maison d'histoire (protocole d'entente)	27 503\$	1 versement
SODECT Fête nationale	110 000\$	2 versements
Cité GénérAction 55 + Soutien au fonctionnement (protocole d'entente)	243 844\$	12 versements
Association du baseball mineur de Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Terrebonne Soutien opération (protocole d'entente)	7 227\$	1 versement
Octrois directs Programme de soutien financier pour les organismes d'aide aux démunis		
Comité d'aide aux Lachenois (protocole d'entente) Soutien aux opérations (24 989\$) Vérification des états financiers (4 000\$)	28 989\$	2 versements
Les Œuvres de Galilée (protocole d'entente) Soutien aux opérations (18 628\$) Vérification des états financiers (4 000\$)	22 628\$	2 versements
Comité d'aide aux Plainois (protocole d'entente) Soutien aux opérations (18 628\$) Vérification des états financiers (4 000\$)	22 628\$	2 versements
SEDAI T.S.S (protocole d'entente) Soutien aux opérations (18 628\$) Allocation clientèle (7 101\$) (8 876 personnes x 0,80\$) Vérification des états financiers (4 000\$)	29 729\$	2 versements
Dépenses locatives		
Comité d'aide aux Lachenois (protocole d'entente) Local sur Grande Allée	37 528\$	Mensuel 12 versements

Pavillon de l'Harmonie (protocole d'entente à renouveler avant septembre) Loyer Popote roulante Les Moulins	9 390\$	1 versement pour 8 mois
Les Œuvres de Galilée (protocole d'entente) Soutien à la location des locaux et à la relocalisation	26 777\$	Mensuel - 4 mois 4 versements

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0018 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 49-01-2018

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire utilise, depuis quelques années, une grille d'évaluation qui accorde un pointage trop élevé à la compréhension du mandat ;

ATTENDU QU'il y a lieu de valoriser davantage l'expérience de la firme et du chargé de projet dans le cadre des appels d'offres de services professionnels, et ce, en accordant un pointage plus élevé pour ces volets;

ATTENDU la vérification juridique du 15 janvier 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-33-REC du comité exécutif du 17 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la nouvelle grille de pointage pour les appels d'offres de services professionnels de la Direction du loisir et vie communautaire, à savoir :

Nouvelle grille de pointage :

Proposition technique - critères d'évaluation :		
1. Le soumissionnaire		30
a) Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	15	
b) Expérience dans les projets similaires :		
- Projet 1	5	
- Projet 2	5	
- Projet 3	5	
2. Le chargé de projet		30
a) Compétences du chargé de projet	15	
b) Expérience dans les projets similaires :		
- Projet 1	5	
- Projet 2	5	
- Projet 3	5	

3. Qualifications des autres membres de l'équipe		25
a) Compétences et expérience de l'équipe	15	
b) Organisation du travail et approche préconisée	10	
4. Organisation du projet		15
a) Compréhension du mandat et méthodologie	5	
b) Calendrier de réalisation	10	
Sous-total de la pondération technique**		100

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 50-01-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Robert Brisebois

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente suivantes à intervenir entre la Ville de Terrebonne et La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., le tout suivant les recommandations CE-2018-16-REC, CE-2018-17-REC et CE-2018-18-REC du comité exécutif du 17 janvier 2018 :

2017-15 concernant la promotion à titre de lieutenant de MM. Simon Lefebvre et David Provencher.

2017-16 concernant les assignations temporaires.

2017-17 concernant les conditions de travail en lien avec l'affichage d'une mission particulière aux enquêtes afin de désigner un sergent détective responsable d'un chien de soutien.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 51-01-2018

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2018-5-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

1. Interdiction de stationnement du côté est du chemin des Anglais, entre le chemin Gascon et la rue O'Diana ;
2. Instaurer un sens unique en direction est sur la rue de la Pruche afin de pouvoir permettre le stationnement des deux (2) côtés de la rue ;

3. Interdiction de stationnement sur une distance de cinq (5) mètres de chaque côté de la sortie des condos, sur la rue Yves-Blais ;
4. Installation de feux de circulation aux deux (2) entrées (chemin Comtois et chemin Martin) du pont Valiquette qui est doté d'une seule voie de circulation dans les deux (2) directions ;
5. Interdiction de stationnement du côté ouest de la rue Saint-Joseph, pour les trois (3) cases situées entre les rues Saint-Pierre et Saint-François-Xavier, entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} avril, afin de permettre aux véhicules de déneigement de circuler ;
6. Installation de panneaux « livraison seulement – 15 minutes » au coin des rues Sainte-Marie et Saint-François-Xavier afin de permettre aux restaurants *Le Jardin des fondues* et *Le Folichon* de recevoir leurs livraisons sans entraver la circulation sur la rue Sainte-Marie ;
7. Interdiction de stationnement devant l'immeuble situé au 1334, boulevard des Seigneurs, afin de permettre à des résidents à mobilité réduite d'utiliser l'espace comme débarcadère.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 52-01-2018

PROPOSÉ PAR : Robert Morin

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
